



VILLE  
DE  
JONQUIÈRES

Vaucluse

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016**  
**DELIBERATION N° : 2016.06.06**

**OBJET : PLAN LOCAL D'URBANISME**

**NOMENCLATURE :** 2 – Urbanisme / 2.1 – Documents d'urbanisme / 2.1.2 – Plan local d'urbanisme PLU

**Date de convocation :**  
7 Décembre 2016

**Membres en exercice :** 27

**Membres présents :** 19

**Représentés :** 07

**Non représentés :** 01

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente  
délibération.



L'an deux mil seize, le TREIZE DECEMBRE à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est assemblé en nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Louis BISCARRAT, Maire.

**Étaient présents :** L.BISCARRAT – Maire – J.C. AILLOT – C.MAFFRE – G.A.FLEURY – G.CLEMENSON – A.DEL BASSO – F.PANZA – M.QUESTA – Adjoint – M.CHRETIEN – G.RATAJEZAK – H.FAURE – C.ORTIZ – PR.MARTIN – T.VERMEILLE – S.TRIBOLET – MC.FOLIO – P.BELMONTET – S.VANDEVOORDE – P.VERGER – Conseillers municipaux

**Excusés représentés :**

LCHAVANY par C. MAFFRE  
A.SCIACQUA-LERIDON par GA. FLEURY  
S.MOLINET-LECLAIRE par PR.MARTIN  
L.BUFFA par S.TRIBOLET

P.RELING par G. CLEMENSON  
S.CAPPEAU-FREJABUE par J.C.AILLOT  
E.CRETIN-RAFFET par F.PANZA

**Excusée non représentée :** A.PERIN

**Secrétaire de séance :** Gérard RATAJEZAK

**Secrétaire de séance adjointe :** Magalie LEFER – Directrice Générale des services qui ne participe pas aux débats

Il est rappelé au Conseil Municipal sa délibération n° 2016.02.04 en date du 22 Mars 2016 décidant de procéder à une modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont les objets sont les suivants :

- modification du règlement pour prendre en compte la loi du 24 mars 2014 relative à l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) supprimant notamment les coefficients d'occupation des sols ;
- toilettage du règlement, des orientations d'aménagement et de programmation et des documents graphiques : l'application au quotidien du PLU et également les dernières évolutions législatives (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 notamment) font apparaître la nécessité de procéder à certains ajustements et précisions ;
- modification des documents graphiques pour permettre le réaménagement d'une bâtisse d'intérêt patrimonial avenue Général de Gaulle.

L'enquête publique sur la modification n°1 du PLU s'est tenue du 12 septembre 2016 au 12 novembre 2016 inclus.

En date du 7 Novembre 2016, M. Jean-Marc GONZALEZ, Commissaire Enquêteur, a émis un avis favorable à l'issue de l'enquête publique.

16 2016 -

Envoyé en préfecture le 22/12/2016

Reçu en préfecture le 22/12/2016

Affiché le 16 DEC. 2016

ID 084-218400562-20161213-2016\_06\_6-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
13 DECEMBRE 2016**

**N° : 2016.06.06**

**Le Conseil Municipal,**

**ENTENDU** l'exposé et le rapport présentés par Mme George-Andrée FLEURY, Adjointe à l'urbanisme,

**VU** la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains modifiée,

**VU** notamment les articles L.151-36 et L.151-41 du code de l'urbanisme,

**VU** le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 08 octobre 2014,

**VU** la délibération n° 2016.02.04 du Conseil Municipal en date du 22 Mars 2016 décidant de procéder à la modification n° 1 du plan local d'urbanisme,

**VU** l'arrêté municipal n° 2016-068 en date du 27 Avril 2016 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification n°1 du plan local d'urbanisme,

**VU** l'avis favorable de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) en date du 28 avril 2016,

**VU** les avis des personnes publiques associées versés au dossier d'enquête publique,

**VU** l'avis favorable de M. Jean-Marc GONZALEZ, Commissaire Enquêteur, émis en date du 7 Novembre 2016,

**VU** l'avis favorable de la commission d'urbanisme en date du 8 Décembre 2016,

**M. le Maire ne participe pas au débat,**

**Après en avoir délibéré,**

**Par 20 voix pour, 6 contre (T.VERMEILLE - MC.FOLIO - L.BUFFA - S.TRIBOLET - P.BELMONTET - S.VANDEVOORDE) :**

- 1° - **DECIDE** d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme suite à l'avis émis par le Commissaire Enquêteur dans son rapport en date du 7 novembre 2016, telle qu'elle est annexée à la présente.
- 2° - **DECLARE** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois et d'une mention diffusée dans un journal d'annonces légales.
- 3° - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme.
- 4° - **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,  
Ont signé les membres présents,  
Pour extrait conforme le 20 décembre 2016,



P. Le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Jean-Clément ALLIOT

**NOTIFICATION** : le 27 / 12 / 2016 :

- Service urba → Dossier
- Services associés
- Cabinet LACROZE
- Cabinet avocat<sub>2</sub>